



Rapporteur : M. SOULABAILLE

N° CP\_2025\_0280

18 - Environnement

**Convention de partenariat relative à la mise en oeuvre d'une étude préalable pour l'amélioration de la qualité des plans d'eau de Marcillé-Robert et de Carcraon**

Le 19 mai 2025 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Étaient présents :** Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme FÉRET (pouvoir donné à Mme FAILLÉ), M. LEPRETRE (pouvoir donné à M. HOUILLOT), Mme ROCHE (pouvoir donné à M. SALMON)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h30.

**La Commission permanente**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 18 décembre 2009 relative au schéma départemental des espaces naturels sensibles ;

## Exposé :

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'environnement, le Département d'Ille-et-Vilaine a voté son schéma départemental des espaces naturels sensibles. L'une de ses actions prévoit que le Département favorise la mutualisation des moyens et des politiques de préservation sur des sites prioritaires.

En septembre 2023, le constat d'une qualité dégradée des eaux du cours d'eau de la Seiche, provoquant une eutrophisation du plan d'eau de Carcraon et une mortalité de poissons en aval du site départemental de l'étang de Marcillé-Robert, a conduit les services de l'Etat à mobiliser l'établissement public territorial de bassin Eaux & Vilaine, le Département d'Ille-et-Vilaine mais aussi la fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique d'Ille-et-Vilaine afin de réfléchir à l'identification des causes et aux actions à mettre en œuvre pour améliorer cette situation.

Dans ce contexte, la fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique d'Ille-et-Vilaine et le Département, respectivement propriétaires des plans d'eau de Carcraon et de Marcillé-Robert, ainsi que l'établissement public territorial de bassin Eaux & Vilaine, se sont mis d'accord pour engager une étude afin de produire un état des lieux scientifique de la situation. Cette étude se déroulera sur une période allant de 18 à 24 mois. Sur la base de cette évaluation, une analyse des causes sera menée. L'étude comprendra enfin la définition de scénarios qui seront partagés en concertation et transparence avec les parties prenantes.

Pour ce travail, la mission de maîtrise d'ouvrage a été confiée à l'établissement public territorial de bassin Eaux & Vilaine. Les propriétaires des deux plans d'eau seront associés en permanence. C'est pourquoi une convention tripartite (établissement public territorial de bassin Eaux & Vilaine, fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique d'Ille-et-Vilaine et Département d'Ille-et-Vilaine) est proposée, permettant de définir les engagements de chacun.

Le plan de financement relatif à ces études fera l'objet d'une future convention spécifique.

## Décide :

**- d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine, l'établissement public territorial de bassin Eaux & Vilaine et la fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique d'Ille-et-Vilaine relative à la réalisation d'une étude préalable pour l'amélioration de la qualité des plans d'eau de Marcillé-Robert et de Carcraon, jointe en annexe ;**

**- d'autoriser le Président à signer cette convention, étant précisé que l'engagement financier du Département fera l'objet d'une convention dédiée.**

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :  
21 mai 2025  
ID: CP\_2025\_0280

Pour extrait conforme